

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

L'an deux mille trois, le quatre juillet, le Conseil Municipal de la Commune de LA TRANCHE-SUR-MER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Michel FARDIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2003

Objet :  
Contrôle des branchements  
lors des transactions  
immobilières.

PRÉSENTS : M. Michel FARDIN, Maire

M. Serge KUBRYK, 1<sup>er</sup> Adjoint – Mme Annie BAUDILLON, 2<sup>ème</sup> Adjoint – M. Michel BAZIREAU, 3<sup>ème</sup> Adjoint – Mme Laurence DENIEL, 4<sup>ème</sup> Adjoint – M. Jean-Pierre ARMAND, 5<sup>ème</sup> Adjoint – M. Guy TESSIER, 6<sup>ème</sup> Adjoint – M. Jean-Pierre PIAUD, Adjoint spécial – Mme Laurence FERRÉ – Mme Véronique MAINDRON – Mme Brigitte CASANOVA – Mme Nathalie DENIS-MAURAT – M. Jack BERTHOMÉ – Mme Sandrine MALLOUÉ – M. Rémi CARRÉ – Mme Annie CARRADU – M. Philippe JAUNATRE – Mme Danièle COMBY – M. Jean-Claude ESCALBERT – Mme Pascale CALVI.

EXCUSÉS :

Mme Mireille RAVON qui a donné pouvoir à Mme Annie BAUDILLON  
M. Grégory DENIS qui a donné pouvoir à M. Philippe JAUNATRE

ABSENTE : Mme Dominique PRIOUZEAU

M. Guy TESSIER a été élu secrétaire de séance.

.....  
Afin de poursuivre la démarche engagée par la commune en faveur de la mise en conformité du branchement des immeubles au réseau d'assainissement et dans l'attente d'obtenir une réponse de Mme BACHELOT, Ministre de l'Ecologie, interpellée à ce sujet par le biais de M. le Député CAILLAUD.

Il est proposé au conseil municipal, sur avis de la SAUR, fermier des réseaux d'eau potable et d'assainissement de la commune, de prendre la décision d'imposer la vérification de la conformité des raccordements des bâtiments au réseau d'assainissement lors des transactions immobilières.

Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme, Travaux,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
- demande le contrôle de la conformité des branchements des immeubles au réseau d'assainissement lors des transactions immobilières.

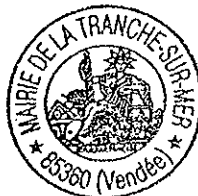
Cette décision sera notifiée aux notaires locaux et au conseil de l'ordre.

.....  
Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

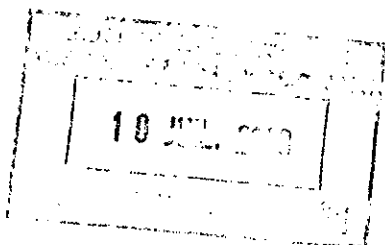
Ont signé avec nous tous les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
M. FARDIN



*[Handwritten signature]*



Certifié exécutoire par le Maire  
après-tenu de la réception en  
la Préfecture le 10...07...03... et  
la publication le 08...07...03....

